



Association L'Ile aux Corbeaux

Route de St-Marcel 2

Case Postale 100

1373 Chavornay

Site internet : www.ile-aux-corbeaux.ch

Adresse mail : vacances@ile-aux-corbeaux.ch

Règlement d'accueil UAPE vacances (accueil durant les vacances scolaires)

Avant-propos

L'Association L'Ile aux Corbeaux offre un accueil durant certaines semaines des vacances scolaires. Cet accueil est destiné aux enfants scolarisés et/ou domiciliés au sein du réseau ASAICE.

Les semaines d'accueil durant les vacances scolaires sont communiquées via notre site internet www.ile-aux-corbeaux.ch.

Les familles ayant des besoins de garde pour leurs enfants durant ces périodes peuvent s'inscrire auprès de la direction administrative. Sauf informations contraires, le lieu d'accueil est l'UAPE Les Corbeaux à Chavornay.

Inscription

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet de l'Association. Une fois rempli, il doit être retourné à la direction administrative par courrier postal ou par mail : vacances@ile-aux-corbeaux.ch. Seul le formulaire fait foi.

Un accusé de réception est envoyé par mail aux parents dès réception de l'inscription.

Priorité d'accès

Les places d'accueil sont attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions et des places disponibles, mais également en fonction des critères de priorité d'accès de notre règlement d'accueil parascolaire.

Confirmation d'inscription et contrat

La fréquentation de chaque semaine d'accueil est confirmée par mail aux parents selon le calendrier disponible sur notre site internet ainsi que sur le formulaire d'inscription. Dès lors, l'enfant est considéré comme inscrit et sera soumis aux règles d'annulation ci-dessous.

Un contrat sera établi par l'Association l'Ile aux Corbeaux pour chaque enfant placé et pour chaque semaine UAPE vacances.

Annulation

Les inscriptions à l'UAPE vacances peuvent être modifiées **sans frais** jusqu'à deux semaines après la confirmation de la fréquentation. Les dates de référence sont celles du calendrier disponible sur notre site internet ainsi que sur le formulaire d'inscription.

Passé ce délai, toute inscription sera considérée comme définitive. En cas d'annulation, la prestation sera due en totalité.

Tarification et facturation

- Pour les familles ayant déjà un enfant accueilli au sein de l'Association l'Ile aux Corbeaux :
Le revenu déterminant calculé pour le contrat de placement des périodes scolaires sera le même pour les périodes de vacances.
- Pour les familles n'ayant pas d'enfant accueilli au sein d'un accueil de jour :
Les justificatifs permettant de calculer le revenu déterminant du ménage doivent être transmis à la direction administrative, conformément au règlement de l'accueil collectif parascolaire. Sinon, une taxation journalière maximale de CHF 86.40 sera appliquée.



Association L'Ile aux Corbeaux

Route de St-Marcel 2

Case Postale 100

1373 Chavornay

Site internet : www.ile-aux-corbeaux.ch

Adresse mail : vacances@ile-aux-corbeaux.ch

Les frais d'accueil sont facturés une fois le délai d'inscription pour la période de vacances passé, au tarif mentionné sur le contrat de placement établi à cet effet et selon les modules ci-dessous.

Module A :	06h45 à 14h00	65% selon règlement tarifaire*
Module B :	06h45 à 18h30	100% selon règlement tarifaire*

Le module B peut être imposé un jour par semaine de vacances afin d'offrir une activité différente aux enfants.

*Cf. prix de pension journalière de l'annexe 2 du règlement d'accueil collectif parascolaire.

Arrivées – départs

Les arrivées se font entre 6h45 et 9h00.

L'enfant doit arriver avant 8h00 pour bénéficier du petit-déjeuner.

Les départs se font entre 13h30 et 14h00 ou entre 17h00 et 18h15.

Les heures d'arrivées et de départs peuvent être modifiées si l'organisation de la journée l'exige (transport public, activités, etc...)

Dossier pédagogique de l'enfant

En plus des données spécifiées sur le formulaire d'inscription, la structure d'accueil a accès au dossier pédagogique de l'enfant. Si l'enfant accueilli n'est pas connu de l'Association L'Ile aux Corbeaux, un questionnaire sera remis aux parents.

Pour toutes autres particularités jugées utiles, les parents prennent contact avec l'Association.

Transports publics

Il est possible que dans le cadre d'activités, les groupes utilisent les transports publics ou un transport organisé avec un chauffeur professionnel.

Informations complémentaires

Le règlement d'accueil collectif parascolaire règle tous les points qui ne seraient pas traités dans le présent règlement.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2026. Il annule et remplace tous règlements antérieurs.

Ass. L'Ile aux Corbeaux

Valérie Maire
Présidente

Kristel Vulliens
Vice-présidente

Chavornay, le 26.11.2025